

DELIBERATION
REUNION DU 12 JANVIER 2009

Convocation du 5 janvier 2009

Affichage du 16 janvier 2009

L'an deux mil neuf, le 12 janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : Mmes CHEUL, PICHOT, Mrs BOUTIN et TANTY, Adjoints,
Mme GUIBERT-DAVAL, Mrs BOUYER, DELORME, HARDY.

Étaient absents excusés : S. ANEST, G. BOUAZIZ (pouvoir à F. HARDY), S. DROIT, X. JACOT, J.C. LE BERRE

Était absente : S. CHANDELIER.

Secrétaire de séance : Claudie PICHOT

En préambule, le maire demande au Conseil l'ajout d'une question à l'ordre du jour, à savoir : modifications statutaires de la Communauté de Communes (reçues le 9 janvier après la convocation de la réunion du Conseil). Le conseil donne un accord unanime.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

1/ Investissements 2009

En référence à la Commission Cadre de Vie de décembre, certains projets n'ont pu être retenus, faute d'avoir été étudiés suffisamment longtemps à l'avance. C'est le cas du projet de chemins de randonnée autour de la commune et le devenir de ses maisons communales. Ce dernier dossier va nécessiter une étude approfondie, et la prise de contacts avec différents partenaires.

Il avait également été évoqué la remise en conformité du réseau électrique de la Salle Polyvalente, mais il s'agit de travaux de fonctionnement

Le maire remet aux conseillers un tableau récapitulatif des investissements retenus pour l'exercice 2009, rappelant que l'intérêt communal est de se baser sur la facture la plus haute, afin de prévoir une subvention maximum, et qu'il n'y a pas obligation de résultat.

Isolation thermique

Il s'agit de l'isolation des rampants de toiture du grenier de la mairie avec laine de verre, rails et placoplâtre.

L'entreprise BALBIMAX a établi différents devis selon les pièces concernées. Pour l'isolation complète de la toiture, il s'agit d'un montant de 26.950,36 euros H.T. C'est cette somme que le maire propose de retenir pour les demandes de subventions.

L'entreprise ISOLBA propose un devis d'un montant de 5.300 euros H.T.

T. BOUYER demande quelle surface ces travaux concernent. Le maire répond qu'il s'agit de 201 m², pour la totalité de la superficie du grenier.

A. BOUTIN explique la différence de montants des différents devis. Le matériau de base (l'isolant) est complètement différent.

M. GUIBERT-DAVAL arrive à ce moment de la réunion (8 h 50).

Un 3^{ème} devis est attendu pour ce dossier.

F. TANTY expose que le devis retenu pour les demandes de subventions, ne sera pas obligatoirement choisi pour l'exécution des travaux.

Création d'un terrain de pétanque

L'entreprise SARL MAIN VERTE a établi un devis d'un montant de 5.350 euros H.T. (6.398,60 euros T.T.C.), dont 750 euros pour évacuation de la terre végétale.

Les travaux concernent une surface de 110 m², pour un terrain de 15 m x 6, ce qui permet de faire jouer 2 équipes simultanément..

Electro-ménager

Un devis a été demandé à DARTY. Il s'élève à 1.628 euros T.T.C. pour un micro-ondes, un lave-vaisselle, un réfrigérateur congélateur et une cuisinière vitrocéramique. Ces équipements n'ouvrenet doit à aucune subvention, si ce n'est le Fonds de Péréquation.

C. PICHOT pense que l'achat d'un lave-vaisselle n'est pas indispensable, l'utilisation en étant limitée.

Travaux de voirie

Il s'agit de l'aménagement de la Place du Frou. Le devis de l'entreprise MAY s'élève à 15.365 euros H.T. (soit 18.376,54 euros T.T.C.). Les travaux auraient lieu à l'automne.

Par ailleurs, les tri flash auraient dû être posés au niveau du site scolaire. A. BOUTIN explique que les intempéries ont empêché l'entreprise DHENNIN d'assurer le planning prévu.

F. TANTY expose que la réfection du parking de l'école serait à envisager pour cette année. Un devis sera demandé à l'entreprise MAY, afin de demander les subventions adéquates.

Par ailleurs, il faudra également penser à la réfection des allées du cimetière pour l'an prochain.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord aux différents achats et investissements qui viennent d'être débattus, et décide de solliciter les subventions suivantes :

- ◆ La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.), pour l'isolation thermique et la création du terrain de pétanque,
- ◆ Le Fonds Départemental d'Aides aux Communes (F.D.A.I.C.), pour l'isolation thermique, la création du terrain de pétanque, l'aménagement du parking du site scolaire et les travaux de voirie Place du Frou,
- ◆ Le Fonds de Péréquation pour les divers achats et travaux effectués sur l'exercice.

2/ Modifications statutaires Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon

Le conseil communautaire a voté les modifications qui suivent, au cours de sa séance du 18 décembre 2008. Il nous faut maintenant prendre position.

1/ Changement de siège social de la Communauté de communes : dans les nouveaux locaux, 55 rue du Maréchal Maunoury à Maintenon.

2/ Reprise partielle de la compétence Petite Enfance, avec ajout d'une compétence optionnelle : création, construction et entretien d'une crèche collective d'intérêt communautaire dans le sud de territoire de la Communauté de Communes, sur la commune de Mévoisins.

3/ reprise de la compétence pour le haut débit, avec ajout d'une compétence facultative : 4- Télécommunications : création et exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications dans les conditions fixées à l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales. Les actions développées dans ce cadre s'appuient sur les technologies adaptées à la diversité des situations rencontrées sur le territoire considéré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les modifications statutaires de la Communauté de Communes, telles qu'elles lui ont été présentées.

F. TANTY expose que le fait de transférer une compétence à la Communauté de Communes peut s'avérer problématique pour les finances communales, du fait que la décision de transfert est irréversible.

3/ Choix de l'entreprise pour le compactage rue de Gallardon – Place du Frou

Trois devis ont été reçus :

- ◆ Entreprise BONNEFOY, d'un montant de 920 euros H.T.
- ◆ Entreprise S.T.G.S., d'un montant de 1.200 euros H.T.
- ◆ Entreprise A.C.T., d'un montant de 1.290 euros H.T.

A. BOUTIN rappelle que l'entreprise BONNEFOY a déjà effectué ce type de travaux pour la rue de l'Avenir.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à l'entreprise BONNEFOY pour réaliser les tests de compactage rue de Gallardon et Place du Frou, suite aux travaux de renforcement du réseau d'eau potable.

4/ Tour de tapis

T. BOUYER demande la date de début des travaux de renforcement du réseau d'eau. Il est répondu que l'entreprise SOGEA commencera le 19 janvier prochain. Les transports scolaires ne seront pas gênés.

O. DELORME s'interroge sur la situation du garage situé sur la commune. Le maire répond que le garage est actuellement fermé, et a été mis en situation de liquidation judiciaire.

Par ailleurs, il signale que les horaires du transport scolaire ne sont pas toujours respectés. Le car qui descend à Saint Piat est déjà parti avec 4 minutes d'avance. Le syndicat scolaire sera contacté.

Enfin, O. DELORME suggère une réunion publique tous les six mois. Le maire répond que cette idée sera étudiée.

C. BERNIER demande quelle solution, rapide et efficace, pourrait être trouvée en cas de neige et de glace. F. TANTY précise qu'il existe des conventions passées avec la municipalité, notamment avec des agriculteurs, pour déneiger et saler.

La commune possède une lame de déneigement, qui était passée par Jean FORTIN, habilité et rémunéré par le Conseil Général. Nous devons revoir rapidement ce dossier pour éviter les désagréments connus ces derniers jours.

D'autre part, elle est étonnée de ne pas avoir reçu de suite à la demande de destination des fonds du report 2007 du Syndicat de Changé.

C. PICHOT répond que le Trésorier suit la question, et qu'il est envisageable de prévoir une augmentation de la part communale suite au départ de Saint Prest.

A. BOUTIN demande pourquoi la garderie à Changé était fermée, alors que le transport scolaire était assuré. C. PICHOT répond que devant le manque d'informations, la communauté de communes a préféré assurer la garderie à Saint Piat et Chartainvilliers.

La séance est levée à 22 h 30.